



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 29/11/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/11/2022**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL (en visioconférence), Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBE, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Monsieur François NAVIS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

POUVOIR : Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 (dont 3 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

DELIBERATION n°2022-11-29/ 11 : REHABILITATION DU SITE D'EPANDAGE DES SARGASSES DE CAPESTERRE-AMO

Monsieur Jean-Claude MAES, 1^{er} Vice-Président, rappelle que la réhabilitation du site d'épandage des sargasses des Caps est impérieuse et urgente en raison de sa saturation au terme des stockages cumulés jusqu'à cette saison 2022.

Afin de gérer au mieux les dépôts anciens et réduire dans le même temps l'impact des nouveaux stockages, une étude, visant à programmer cette réhabilitation et proposer des solutions opérationnelles pour un traitement plus approprié des sargasses sur le site, a été financée en 2021 en totalité par l'AFD pour le compte de la CCMG.

Réalisée par la Compagnie des Experts Sapiteurs, elle avait l'objectif de doter l'île d'un plan de gestion du site d'épandage conforme aux dispositions environnementales en vigueur s'agissant de la préservation des sols. Elle s'est articulée autour de trois principaux axes d'action :

- 1- Aménager le site actuel,
- 2- Optimiser la gestion et l'exploitation du site,
- 3- Et suivre l'impact du site sur l'environnement.

Plusieurs livrables détaillant les opérations envisageables pour la réhabilitation du site ont été élaborés afin d'orienter les futures décisions de la CCMG.

À chaque livrable a été associée une estimation précise et détaillée des coûts des opérations proposées :



1. CC0 : Nettoyage des dépôts sauvages du site avec tris des déchets pour élimination et recyclages conformes,
2. CC1 : Plan de ré-ensablement des plages,
3. CC1bis : Drainage et traitement des lixiviats des anciens dépôts de sargasses,
4. CC3-5 : Création d'une plateforme étanche de séchage des sargasses,
5. CC4 : Plan de reprise et de tri des anciens dépôts de sargasses,
6. CC6 : Protocole pour la réalisation d'une étude d'impact du site (demande ICPE) et suivi des indicateurs biologiques,
7. CC Assurance environnementales des opérations,

Le coût estimatif des travaux projetés s'élevait à 3 550 995 € HT. Les charges de fonctionnement annuelles ont été évalué à 238 199 € HT.

Afin de poursuivre la mise œuvre de cette réhabilitation, suite aux échanges techniques avec la DEAL et l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire dans le cadre du Comité de Pilotage du CRTE de Marie-Galante, il a été proposé de lancer une consultation pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Cette mission AMO consistera particulièrement à :

- Conseiller le maître d'ouvrage dans la gestion, le pilotage et la coordination du projet ;
- Définir les moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation du projet dans les délais impartis ;
- Assurer la qualité du projet à travers une vision globale en coordination avec les différents acteurs concernés (prestataires techniques, commune de Capesterre-de-Marie-Galante, Cellule PULSAR, Conservatoire du Littoral, DEAL, ADEME, Collectif anti-sargasses, etc.) ;
- Elaborer un plan de gestion du site reposant notamment sur les techniques de collecte et ramassage des sargasses conformes aux installations de prévention des échouements sur l'île de Marie-Galante ;

Le marché qui en découlera sera un marché ordinaire composé des quatre phases ci-après :

- AMO définition du programme et estimation financière ;
- AMO Désignation du Moe ;
- AMO Conception ;
- AMO Réalisation.

L'estimation prévisionnelle de cette opération est évaluée à 350 000 € HT, comme suit :

- Frais de maîtrise d'œuvre /assistance à maîtrise d'ouvrage : 250 000,00 € HT
- Frais de conseil, expertise : 20 000,00 € HT
- Etudes complémentaires : 80 000,00 € HT

Son financement sera couvert à 100 % par le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) au titre de 2022.

La mission qui commencera, dès la notification du marché en janvier 2023, s'étendra jusqu'à la déclaration du parfait achèvement des travaux, estimée à fin 2024.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en œuvre de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation du site d'épandage des sargasses à Capesterre de Marie-Galante ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

Berger
Levisait

ID : 971-249710047-20221129-2022_11_29_11-DE

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer la convention de financement FEI ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le **12 DEC. 2022**

- l'affichage le **12 DEC. 2022**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
La Présidente,

Dr Maryse ETZOL